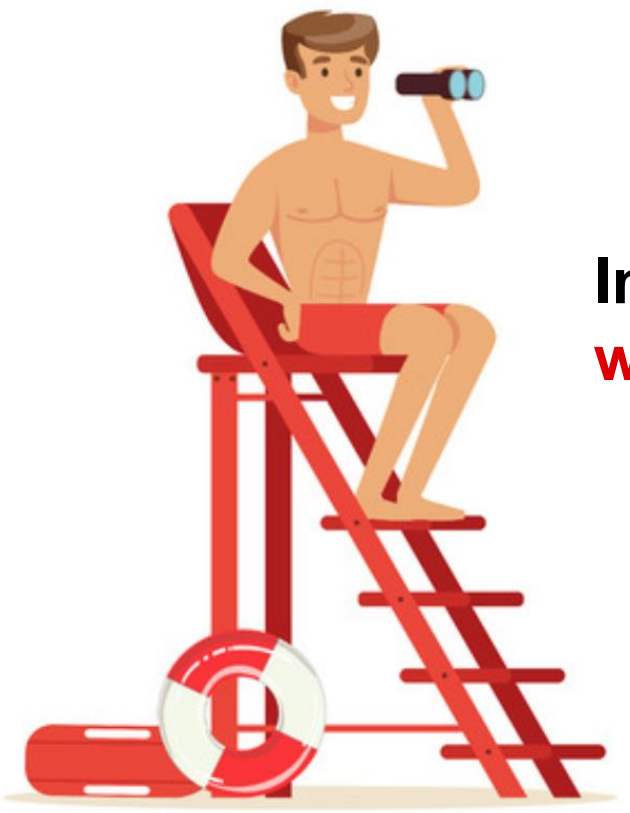
FÉDÉRATION NATIONALE DES MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT

FORMATION SSA



Informations et dossier d'inscription :
www.sudouestsecourisme.com

SUD-OUEST-SECOURISME
SEIGNOSSE

SSA
2026/2027

La filière aquatique de sécurité civile a été réformée : le Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA) est remplacé par l'unité d'enseignement « **Surveillant Sauveteur Aquatique** » (SSA), entrée en application le **1er octobre 2026** (arrêté du 29 juillet 2026).

La FNMNS s'est toujours engagée à respecter et à faire respecter les règles en matière de formation initiale et de formation continue du « Surveillant Sauveteur Aquatique (SSA).

Nous sommes dotés d'un **référentiel interne de formation** qui a été établi pour **cibler au mieux les connaissances et compétences techniques** nécessaires pour **exercer la mission du SSA.**

A l'issue de sa formation SSA le candidat doit être capable de valider ces 5 compétences :

1- Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment
– Connaître la formation et les prérogatives du surveillant sauveteur aquatique
– Connaître la responsabilité du sauveteur
– Connaître l'organisation des secours
– Connaître la réglementation de l'accueil des différents publics
– Rendre compte au travers d'un acte administratif
– Se situer dans la hiérarchie et l'organisation du milieu professionnel

2- Effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone de baignade
– Connaître les grands principes d'hygiène et de sécurité
– Connaître les risques liés à l'environnement
– Connaître l'apnée et ses dangers
– Connaître les risques liés au traumatisme du rachis dans l'eau
– Connaître les grands principes de la noyade

3- Développer des actions de prévention adaptées
– Mettre en œuvre des moyens de prévention

4- Participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et en mettant en œuvre des matériels spécifiques le cas échéant
– Connaître l'organisation de la sécurité
– Mettre en œuvre des techniques de surveillance et de mise en alerte
– Gérer le public

5- Participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre du matériel spécifique
– Assurer la prise en charge d'une victime dans l'eau
– Connaitre et mettre en œuvre les différentes techniques de sauvetage sans matériel
– Connaitre et mettre en œuvre les différentes techniques de sortie d'une victime de l'eau

Déroulement pédagogique de nos formations SSA

Discipline :

Formation aquatique en piscine

Scénario pédagogique :

Référentiel interne de formation établi par l'équipe pédagogique de la **FNMNS** Entrainements et perfectionnement établis par l'équipe pédagogique **SSA** du Centre départemental de la FNMNS des Landes

Durée :

- 35 h pour les Formations Initiales SSA
 Soit 20 heures d'entrainement aquatique et 15 heures de réglementation

L'utilisation d'outils de formation ouverte accessible à distance (FOAD) peut, sous réserve d'un référentiel interne de formation adapté, permettre de minorer la durée en présentiel de 7 heures maximum.

Condition d'admission en formation

L'entrée en formation SSA est possible pour toute personne et remplissant les conditions réglementaires suivantes :

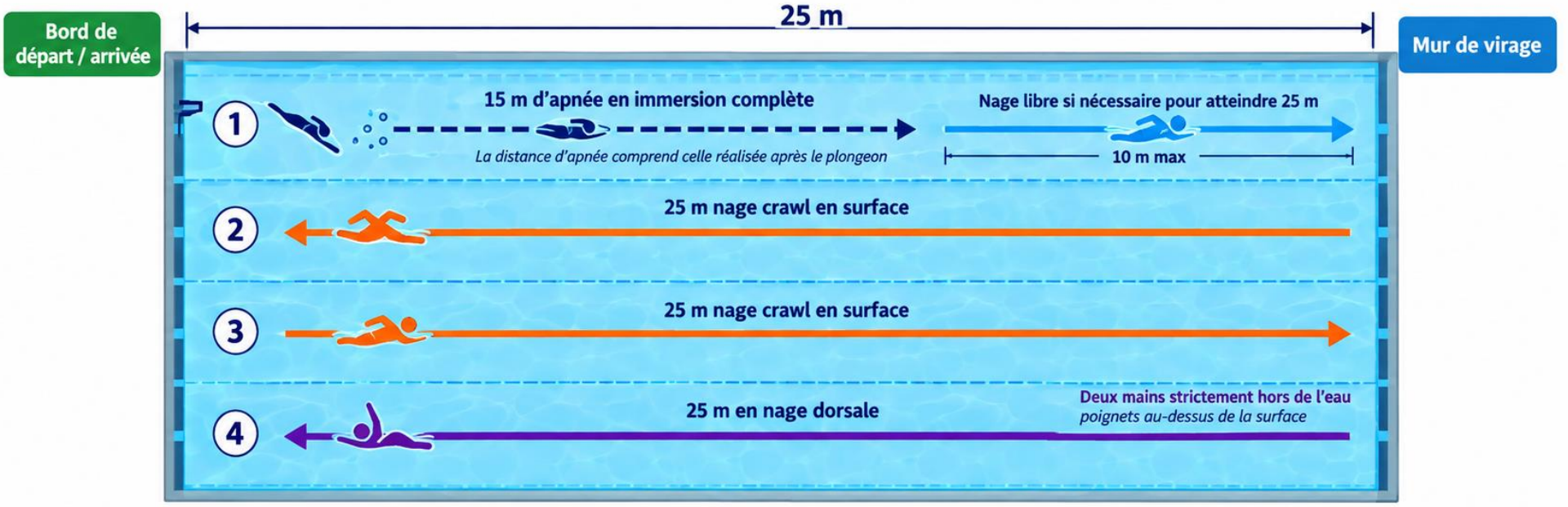
1. Présenter un certificat médical en cours de validité, délivré dans les conditions prévues par l'article A. 322-10 du Code du sport ; (voir dossier d'inscription)
 Aucun autre modèle de certificat médical ne sera accepté !
2. Avoir 17 ans à la délivrance du certificat SSA.
3. Être titulaire du certificat de compétences d'équipier secouriste (PSE2), ou équivalent, à jour de formation continue, ou justifier d'une formation PSE2 en cours
4. Avoir réalisé, au premier jour du stage, le test de prérequis en natation prévu par les textes en vigueur dont le modèle se trouve dans le dossier d'inscription**.**

Nous vous proposons de passer **le test de prérequis en natation 1 heure** avant le début de la formation de notre formation SSA. Ce test sera encadré par un MNS de notre équipe. Cela vous permet en cas d'ajournement de repartir avec des **axes d'amélioration** concrets afin de représenter ce test au plus vite.

Test prérequis – Schéma en bassin de 25 m

Test prérequis obligatoirement réalisé en piscine de 25 m ou 50 m – schéma présenté ici en bassin de 25 m.

Schéma simplifié des allers-retours



Légende des flèches :

- Apnée en immersion complète
- Nage libre
- Nage crawl en surface
- Nage dorsale

Distance totale : 100 m = 4 longueurs de 25 m
Temps maximum : 2 min 45 s

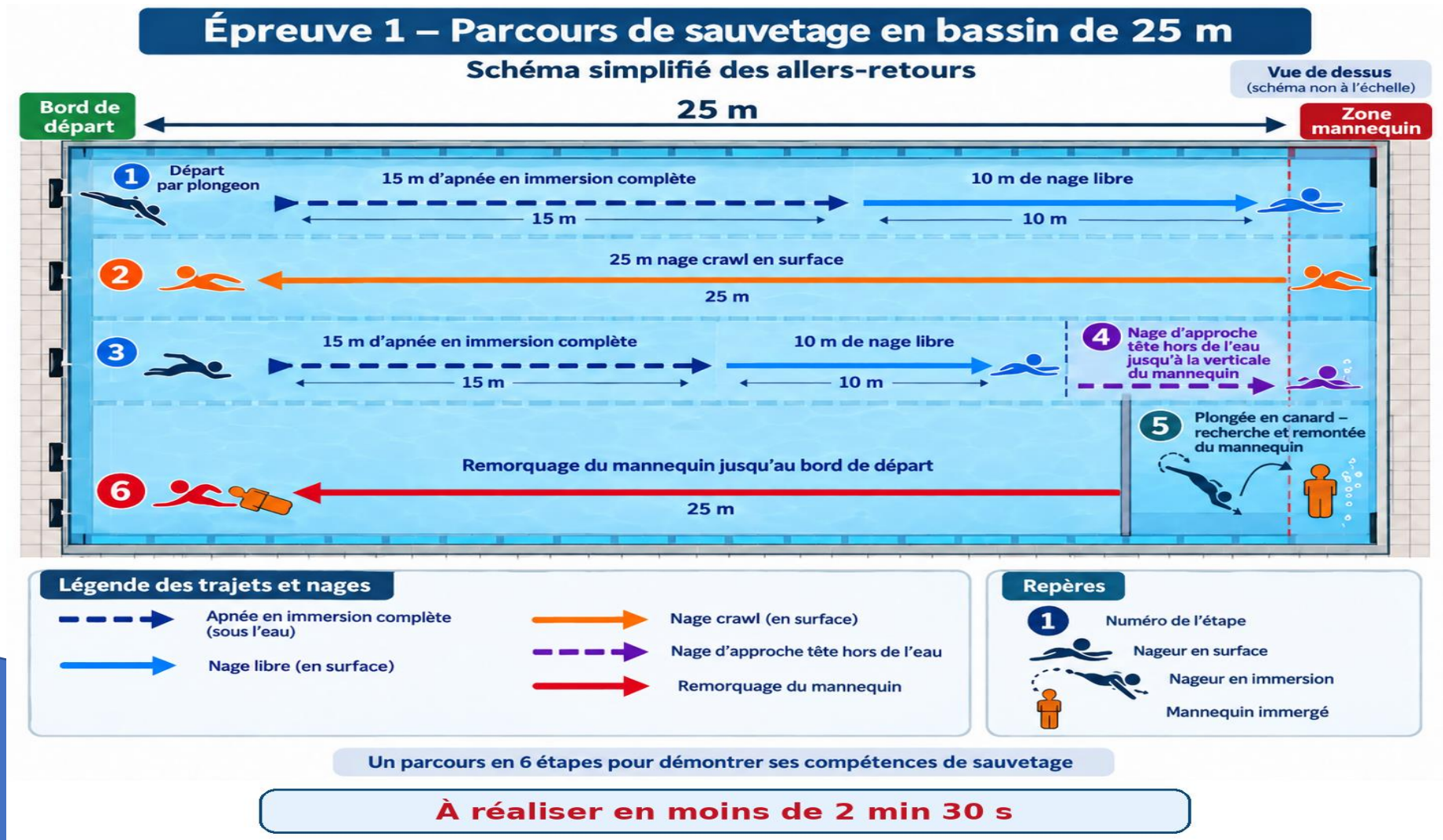
Déroulement pédagogique de nos formations SSA

Organisation :

- Au minimum 2 encadrants dont l'un est responsable pédagogique pour 12 candidats maximum et d'expert
- Deux lignes d'eau quelque soit la nature de la séance si 12 candidats présents.
- Une salle de cours sur les formations initiales SSA avec une capacité d'accueil suffisante.
- **Le Matériel obligatoires spécifique à la formation** (références techniques nationales SSA) sera mis à disposition des candidats tout au long de la formation.

Modalités d'évaluation et de certification

Le nouveau SSA ne reprend pas le schéma de l'ancien examen du BNSSA. La réglementation prévoit la délivrance d'un certificat de compétences SSA par l'organisme habilité lorsque le candidat satisfait à l'ensemble des exigences du référentiel national de certification (**5 compétences**) tout au long de la formation dont **2 Tests de Sauvetage Aquatique** (**TSA**) réalisés successivement avec un temps de récupération **minimum de 10 minutes** entre les deux. Le nombre de tentatives n'est pas limité pendant le temp de la formation.



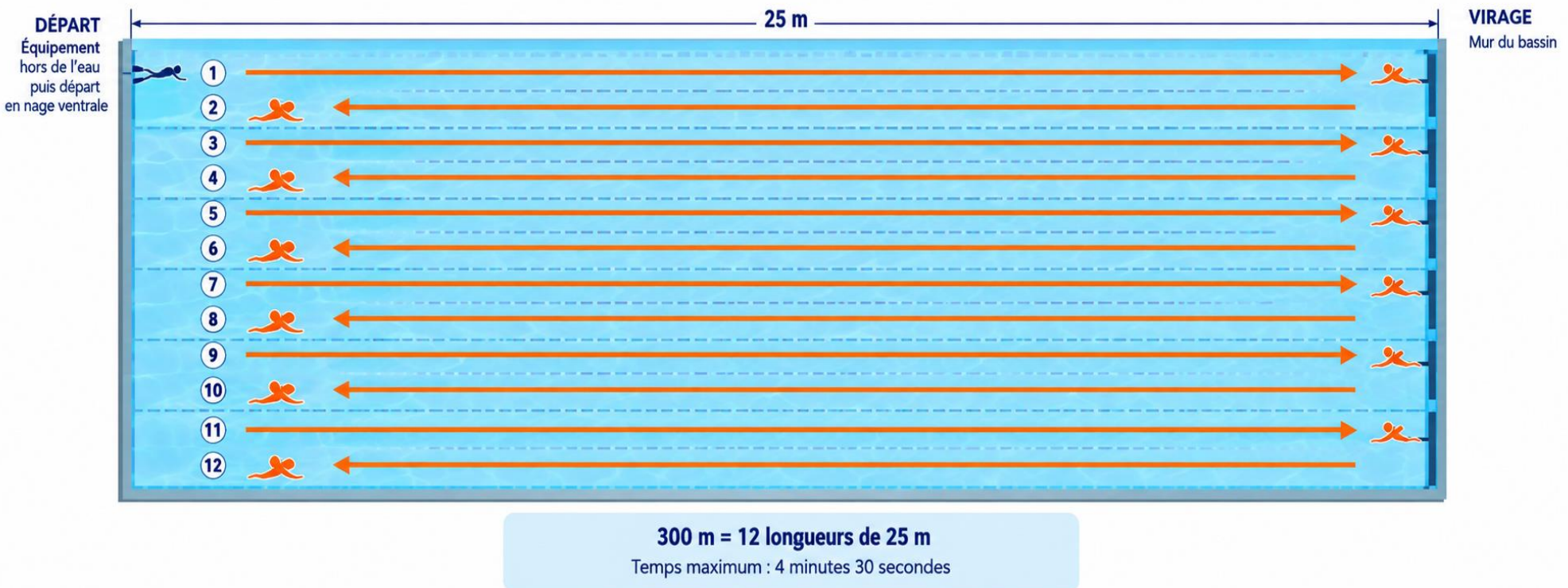
SSA
2026/2027

Épreuve 2 : 300 mètres nage libre avec palmes

Palmes obligatoires

Lunettes, masque et tuba autorisés

300 m (12 longueurs de 25 m) ≤ 4 min 30 s



300 m = 12 longueurs de 25 m

Temps maximum : 4 minutes 30 secondes

FORMATIONS INITIALES SSA

La formation SSA est proposée sur 5 jours

Formations sur 35 heures réparties :

- 20 h de formation aquatique (techniques de sauvetage, de remorquage, entrainement aux tests de sauvetage aquatique, etc.)
- 15 h de réglementation (sources de droit, responsabilités civiles et pénales, activités nautiques, météo, etc.)

L'utilisation d'outils de formation ouverte à distance (FOAD) peu, sous réserve d'un référentiel interne de formation adapté, permettre de minorer la durée en présentiel de 7 heures maximum

ENCADREMENT

Qualification de l'équipe pédagogique :

- Un **FSA** (formateur au sauvetage aquatique), responsable pédagogique ;
- Un formateur minimum titulaire de la PAE **FPSE** (formateur aux premiers secours en équipe) ;
- Un MNS à jour de ses formations continues

FORMATION CONTINUE SSA

Le titulaire de l'unité d'enseignement « surveillance sauvetage aquatique » est assujetti **à une formation continue annuelle de 4 heures**.

Le programme minimum est prévu par un programme imposé par la DGSGC.

La formation continue SSA peut être organisée concomitamment à la formation continue PSE2. Dans ce cas, sa durée est de 2 heures

L'employabilité en qualité de surveillant sauveteur aquatique reste également conditionnée au respect des obligations annuelles de formation continue PSE2.

DATES DE FORMATION SSA –PSE 1 et 2

Nos sessions SSA se déroulent désormais sur **3 week-ends**, calés sur les vacances scolaires (zone A) :

- **Jour 1** (test de prérequis + entrée en formation) :
 le samedi de la 1ère semaine des vacances scolaires ;
- **Jours 2 et 3** : déroulement de la formation aquatique et réglementaire
 samedi et dimanche de la 2éme semaine des vacances scolaires ;
- **Jours 4 et 5** (finalité de formation et tests de sauvetage aquatique) :
 le week-end suivant.

SSA
2026/2027

Session	Jour 1	Jours 2 / 3	Jours 4 / 5
Toussaint 2026	Sam. 24 octobre 2026	Sam. 31 octobre & Dim. 1er novembre 2026	Sam. 7 & Dim. 8 novembre 2026
Hiver 2027	Sam. 20 février 2027	Sam. 27 & Dim. 28 février 2027	Sam. 6 & Dim. 7 mars 2027
Printemps 2027	Sam. 17 avril 2027	Sam. 24 & Dim. 25 avril 2027	Sam. 1er & Dim. 2 mai 2027
Toussaint 2027	Sam. 30 octobre 2027	Sam. 6 & Dim. 7 novembre 2027	Sam. 13 & Dim. 14 novembre 2027

PSE 1

2026

Du lundi 19 au vendredi 23 octobre

2027

- Du lundi 15 au vendredi 19 février
- Week-end du samedi 20 au dimanche 21 mars ainsi que le vendredi 26 mars de 18 h à 22 h et le week-end du 27 et 28 mars.
- Du lundi 19 au vendredi 23 avril
- Du lundi 21 au vendredi 25 juin
- Du lundi 27 septembre au vendredi 1er octobre
- Du lundi 25 au vendredi 29 octobre

PSE 2

2026

Du lundi 26 au jeudi 29 octobre

2027

- Du lundi 22 au jeudi 25 février
- Du jeudi 6 au dimanche 9 mai
- Du lundi 1er au jeudi 4 novembre

Les sessions peuvent être combinées avec les week-ends SSA pour valider l'ensemble du PACK PSE1 / SSA / PSE2 en quelques semaines.

TARIF

□ **SSA** : Surveillant Sauveteur Aquatique	**395 €**
□ **PSE 1** : Premiers Secours en Équipe de Niveau 1	**260 €***
□ **PSE 2** : Premiers Secours en Équipe de Niveau 2	**250 €***
□ **PACK : PSE1 / SSA / PSE2**	**905 €**

Ce coût comprend :

- **les entrainements aquatiques (fonciers et techniques) et les cours de réglementation**
- **une documentation SSA**
- **les collations prises pendant la formation .**
- **L'adhésion FNMNS qui couvre le titulaire du SSA en responsabilité civile et défense pénale professionnelles pendant 12 mois.**

CDF 40

AIDES AU FINANCEMENT

Voici quelques propositions afin de vous aider à financer votre SSA ou votre SSA « littoral » ou « eaux intérieures »

- N'hésitez pas à vous rapprocher de votre mission locale et également de votre OPCO et de France Travail.

La Nouvelle-Aquitaine encourage la prise d'autonomie et l'engagement des jeunes, dans le cadre de l'égalité des chances, et propose une aide financière pour leur formation :

- 150 € pour un SSA piscine ;
- 400 € pour un SSA milieux naturels (parcours complet).

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/aides-aux-brevets-bafa-bafd-bnssa — Téléphone : 05 49 55 76 72

Le département des Landes octroie une aide de 200 € à tous les jeunes de 17 à 30 ans inscrits au SSA et résidant dans les Landes.

https://www.landes.fr — Téléphone : 05 58 05 40 40

La commune de Seignosse propose une aide financière de 500 € afin d'obtenir le SSA pour tous les jeunes de la MACS jusqu'à 25 ans. Pour tout renseignement, contactez l'espace jeunes de Seignosse.

Mail : espacejeunes@seignosse.fr

- Téléphone : 06.71.61.84.68

Les formations PSE1 / PSE2 sont éligibles au CPF (Mon Compte Formation).
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/

HEBERGEMENT (à la charge des candidats)

Formations PSE 1 et 2 et SSA

Hôtel de la côte d'argent

Adresse : avenue du général de Gaulle à Seignosse

Contact : 05.58.72.80.01

Camping Capfun Clown Océan

Adresse : 40 Avenue de Sparben, route de Soustons, 40230 Tosse

Contact : 05.58.43.03.03

Camping NATUREO

Adresse : avenue des tucs, 40150 SEIGNOSSE les bourdaines

Contact : 05.58.43.30,30

Mr CHOLOU Rémy

Adresse : 9 place Victor Gentille 40510 SEIGNOSSE le penon

Appartement pour 2/3 personnes

Contact : 06.03.79.30.76

Pour le camping **Natureo et chez Mr CHOLOU** n'hésitez pas à dire que vous venez pour une formation à SUD OUEST SECOURISME une réduction doit normalement vous êtes proposés,

MATERIEL BNSSA

L'association Sud Ouest Secourisme vous invite à vous tourner vers **DECATHLON** pour votre équipement SSA. Voici le détail du matériel type idéal pour votre formation :



Palmes MARES jaunes



Masque SUBEA



Tuba frontal NABALJI

Dossier d'inscription à retrouver sur :
www.sudouestsecourisme.com

et à retourner COMPLET à l'adresse suivante :

SAUNIER Benjamin, 7 Avenue des dunes
Résidence les sables d'or, Appartement 203
40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS

Contact responsable formation :

Benjamin SAUNIER : 06 98 65 31 57
Mail :
aquatique.sudouestsecourisme@gmail.com